

Célébration du 20ème anniversaire de la Convention internationale Pour une réelle protection des droits des migrants

Le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a tenu récemment une journée de débats pour célébrer le vingtième anniversaire de la Convention internationale

Placée sous le thème «Protéger les droits, construire la coopération», cette journée était organisée autour de quatre réunions-débats consacrées, respectivement, aux réalisations de la Convention et des Conventions n°97 et 143 de l'Organisation internationale du travail; aux liens entre migrations internationales, développement et protection des droits de l'homme; aux perspectives s'agissant de l'approche sexospécifique des migrations; et aux perspectives plus large et pour une mise en œuvre plus effective de la Convention. Dans une déclaration d'ouverture, la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Mme Kyung-wha Kang, a

fait observer que les migrations continuent de croître en nombre car elles sont essentielles pour le présent et l'avenir du développement de nombreux pays. Mais sans régulation, sans protection, les migrations entraînent des discriminations, des abus, des exploitations voire pire, a-t-elle ajouté. Elle s'est dite particulièrement préoccupée par la montée récente de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme à l'encontre des migrants et de leurs communautés. Le Président du Comité, Abdelhamid El Jamri, a pour sa part fait observer que le rythme des ratifications s'accélère pour la Convention, principal instrument de défense des droits spécifiques des

travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 1990.

travailleurs migrants. Après sept années de fonctionnement, la Convention a plusieurs acquis, a-t-il fait valoir, soulignant que c'est un instrument qui fonctionne, notamment sur la base de l'examen des rapports présentés par les États parties. Guy Rider, Directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail à l'Organisation internationale du travail, a souligné que les migrations continuent d'augmenter en nombre car elles sont essentielles pour le bien-être présent et à venir – sinon pour la survie économique – de nombreux pays. Les migrations sont devenues l'une des principales caractéristiques de la mondialisation, a-t-il insisté.

Les flux de migrants faiblement qualifiés sont canalisés par des moyens clandestins précisément en raison de l'inexistence de régimes de migration légale permettant l'entrée légale de la main-d'œuvre nécessaire dans les pays de destination, a expliqué M. Rider. La crise a eu des conséquences particulièrement graves sur les migrants à travers le monde: les migrants et les personnes d'origine étrangère sont représentés de manière disproportionnée parmi les personnes qui se sont retrouvées sans emploi et les migrants qui sont restés employés sont confrontés à des réductions de salaires et de temps de travail ainsi qu'à des conditions de travail qui se dégradent.